



Annexe 8 – Résolution 7.8 Programme de travail 2018-2019

Les Parties à l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées [...] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.* » ;

Rappelant l'article 12, paragraphe 2 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *[les Parties] encouragent et favorisent :*

- a) *les programmes de recherche, nationaux et internationaux, visant à permettre le suivi scientifique des dispositions [de l'Accord Pelagos] ;*
- b) *les campagnes de sensibilisation auprès des professionnels et autres usagers de la mer et des organisations non gouvernementales [...] » ;*

Rappelant l'article 10 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties se concertent en vue d'harmoniser autant que possible les mesures établies en application des articles [1 à 9 de l'Accord Pelagos] » ;*

Rappelant l'article 11 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Sans préjudice des dispositions pertinentes du droit international et le cas échéant de la réglementation de la Communauté Européenne, les dispositions [établies aux articles 1 à 10 de l'Accord Pelagos] n'affectent pas le droit des Parties d'établir des mesures nationales plus strictes.* » ;

Rappelant l'article 14, paragraphe 1 de l'Accord Pelagos, qui stipule notamment que « *dans la partie du sanctuaire située dans les eaux placées sous sa souveraineté, chacun des Etats Parties [à l'Accord Pelagos] est compétent pour assurer l'application des dispositions y prévues* » ;

Rappelant la résolution 6.1 de l'Accord Pelagos relative au plan de gestion 2016-2022 en vigueur et adoptée lors de la sixième Réunion des Parties tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;

Considérant la recommandation 10.6 de l'Accord Pelagos relative à la proposition de programme de travail pour le biennium 2018-2019 adoptée lors du dixième Comité scientifique et technique tenu le vingt-cinq septembre deux-mille-dix-sept à Monaco et établie sur la base :

- du Plan de gestion 2016-2022 annexé à la résolution 6.1 de l'Accord Pelagos adoptée lors de la sixième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;
- des propositions formulées par le Secrétariat permanent en consultation avec les Secrétariats des Accords ACCOBAMS et RAMOGE ;

Rappelant la résolution 7.1 de l'Accord Pelagos relative à la sélection des projets vainqueurs de l'appel lancé en deux-mille-dix-sept et adoptée lors de la septième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue le douze décembre deux-mille-dix-sept à Monaco ;

Soulignant la nécessité de renforcer la coopération avec d'autres Organisations régionales et internationales compétentes, dans l'esprit de l'approche écosystémique ;

1. *prennent note* des comptes rendus d'activités pour les années 2015, 2016 et 2017 ;
2. *adoptent* le programme de travail pour le biennium 2018-2019 reporté en appendice de la présente résolution, sans préjudice de la mise en place d'actions de conservation déjà existantes ;
3. *confirment* le maintien du projet « Dauphins sans frontière » dans sa forme initiale, prennent note de la prise en charge, par le porteur du projet et par ses partenaires, des frais relatifs aux analyses génétiques initialement prévues dans le projet et autorisent l'utilisation des fonds initialement dédiés ;
4. *confirment* leur engagement à contribuer à la réalisation des activités du programme de travail, aussi bien à l'échelle nationale que tripartite ;
5. *s'engagent* à se tenir informé mutuellement, par le biais du Secrétariat permanent et du Comité scientifique et technique, quant à la réalisation des activités mises en œuvre dans le cadre du programme de travail ;
6. *chargent* le Secrétariat permanent de poursuivre sa coopération et de développer les activités prévues dans le programme de travail avec les Secrétariats des autres organisations intergouvernementales pertinentes telles que l'Accord RAMOGE, l'ACCOBAMS, le CAR/ASP, la CGPM, en consultation avec les Points focaux nationaux, etc.

Appendice – Programme de travail pour le biennium 2018-2019

#	Intitulé de l'action	Lien avec les documents de l'Accord	Produits / Résultats attendus	Budget	Leader	Partenaires (à titre indicatif)	Echéance
PARTIE 1 – CONNAISSANCE DE L'ECOSYSTEME, DES ESPECES ET DES ACTIVITES							
1.1 – Causes de la perte et de la dégradation d'habitat							
1.1.1 – Pollution physico-chimique due aux activités anthropiques							
1	Lancer et suivre le projet sur les pollutions chimiques et biologiques d'origine terrestre sélectionné dans le cadre de l'appel à projets 2017	Texte Accord (art. 5, 6 et 12), PDG (actions 1, 2, 3 et 4)	Note de suivi	83 300 € (sur reliquats)	SP, CST, PFNx	Organisation porteuse du projet et partenaires, organisations gouvernementales internationales dont ACCOBAMS et RAMOGE	2018-2019
1.1.2 – Extractions minières / hydrocarbures							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.3 – Construction d'infrastructures							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.4 – Biomasse							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.5 – Pollution acoustique							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.6 – Changements climatiques							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.2 – Abondance et distribution des espèces							
2	Suivre le projet « Dauphins sans frontière » sur le grand dauphin	Texte Accord (art. 5 et 12), PDG (action 13)	Note de suivi	Cf. reliquats 2017	SP, CST, PFNx	Tethys Research Institute, GIS3M, Fondazione Acquario di Genova, CETUS, Université de Sassari, FPA2	2018-2019
3	Analyser les résultats de l'ACCOBAMS Survey Initiative obtenus pour le Sanctuaire et établir des éventuelles propositions	Texte Accord (art. 5 et 12), PDG (actions 13, 14)	Note avec éventuelles propositions	Budget de fonctionnement	CST	SP, ACCOBAMS	2019
4	Etudier la faisabilité et la pertinence d'une procédure participative pour l'implication du grand public, en tenant compte de l'initiative de l'ACCOBAMS en ce sens et à cette fin, donnent mandat au Secrétariat permanent en coopération avec le Comité scientifique et technique de proposer une initiative dédiée à soumettre à l'approbation des Points focaux nationaux ;	Résolution 7.3	Etude de faisabilité et proposition d'une initiative dédiée	Budget de fonctionnement	SP / CST	ACCOBAMS	2019
5	Inviter les chercheurs à considérer avec une attention particulière l'application de la télémétrie satellitaire et à	Résolution 7.3	Attention particulière des	Eventuels fonds nationaux (à la	Parties	SP, CST	2018-2019

	prendre en considération les « <i>best practice guidelines</i> » internationales, afin de limiter les effets négatifs potentiels liés à cette technique ;		chercheurs portés à l'application de la télémétrie satellitaire	discrétion des Parties)			
6	Intégrer, dans la mesure du possible, les suivis acoustiques aux observations visuelles ;	Résolution 7.3	Intégration des suivis acoustiques aux observations visuelles	Eventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	SP, CST	2018-2019
7	Encourager les programmes de suivi systématique, en prenant en considération les expériences des projets réalisés par la France et l'Italie, ainsi que l' <i>ACCOBAMS Survey Initiative</i> et les activités de suivi dans le cadre de la DCSMM et de l'IMAP de la Convention de Barcelone, afin d'évaluer les tendances de densité et d'abondance des populations ;	Résolution 7.3	Encouragement des programmes de suivi systématique	Eventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	SP, CST	2018-2019
1.3 – Activités anthropiques							
1.3.1 – Pêche professionnelle et aquaculture							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.3.2 – Trafic maritime commercial							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.4 – Stress toxicologique et impact des déchets marins							
8	Lancer et suivre le projet sur les pollutions dues aux plastiques (dont les micro plastiques) et filets fantômes, sélectionné dans le cadre de l'appel à projets 2017	Texte Accord (art. 5, 6, 7 et 12), PDG (actions 24 et 25)	Note de suivi	83 300 € (sur reliquats)	SP, CST, PFNx	Organisation porteuse du projet et partenaires, organisations gouvernementales internationales dont ACCOBAMS et RAMOGE	2018-2019
9	Prendre part, en tant que partenaire, à l'atelier ACCOBAMS/CBI/ECS/ASCOBANS sur les déchets marins et les échouages de cétacés, organisé dans le cadre de la conférence annuelle de l'ECS	Texte Accord (art. 5 et 6), PDG (actions 23, 24 et 44)	Compte-rendu	Budget de fonctionnement	SP	CST, ACCOBAMS, CBI, ECS, ASCOBANS	Avril 2018
10	Evaluer la faisabilité de mise en œuvre des termes de références relatifs à la définition des méthodes standard pour l'identification des impacts des plastiques	Résolution 7.4	Etude de faisabilité de mise en œuvre	Budget de fonctionnement	SP, CST	-	2018-2019
11	Sur la base de la précédente étude de faisabilité, diffuser les résultats acquis par les méthodes standard pour l'identification des impacts des plastiques, en vue d'informer et de sensibiliser les acteurs intéressés et le grand public ;	Résolution 7.4	Diffusion des résultats	Eventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	SP, CST	2019
12	Renforcer la collaboration entre les réseaux nationaux d'échouages afin notamment d'améliorer le suivi sanitaire	Résolution 7.4	Renforcement de la collaboration entre	Eventuels fonds nationaux (à la	Parties, SP	CST	2018-2019

	et l'étude de l'impact des contaminants sur les mammifères marins.		RNE	discrétion des Parties)			
1.5 – Sanctuaire							
13	Etablir une procédure pour la mise à jour régulière des priorités de recherche	Texte Accord (art. 5 et 12), PDG (action 26)	Procédure	Budget de fonctionnement	CST	Parties, SP, partenaires	CST11 (2018)
14	Sur la base de la procédure établie et des données recueillies, mettre à jour le bilan de l'existant et établir les nouvelles priorités de recherche et des critères de mise à jour périodique de ces priorités	Texte Accord (art. 5 et 12), PDG (action 26)	Mise à jour du bilan de l'existant et nouvelles priorités de recherche	Budget de fonctionnement	CST	Parties, SP, partenaires	CST12 (2019)
PARTIE 2 – PREVENTION ET ATTENUATION DES IMPACTS ET DES PRESSIONS ANTHROPIQUES, ET GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE							
2.1 – Activités anthropiques ayant un impact sur les individus (à court terme) et des effets à moyen-long termes sur les populations du Sanctuaire							
2.1.1 – Embarcations / navigation (whale watching)							
15	Poursuivre la promotion de la labellisation des opérateurs de <i>whale watching</i> en mettant l'accent sur le label HQWW ®	Texte Accord (art. 8), PDG (action 29)	Renforcement du partenariat avec les opérateurs labellisés dans le Sanctuaire	Budget de fonctionnement	SP	Parties, ACCOBAMS, partenaires HQWW ® (Souffleurs d'Ecume, AMPN)	2018-2019
2.1.2 – Embarcations / navigation (collisions)							
16	Lancer et suivre le projet sur la réduction des collisions entre les navires et les grands cétacés sélectionné dans le cadre de l'appel à projets 2017	Texte Accord (art. 5), PDG (action 32)	Note de suivi	83 300 € (sur reliquats)	SP, CST, PFNx	Organisation porteuse du projet et partenaires, ACCOBAMS, armateurs	2018-2019
17	Poursuivre la promotion des systèmes de prévention des collisions entre les navires et les grands cétacés et organiser en 2018 l'atelier sur les collisions entre les navires et les grands cétacés (action initialement prévue en 2017)	Texte Accord (art. 12), PDG (action 32)	Sensibilisation accrue des acteurs pertinents	Cf. reliquats 2017	SP	Parties, partenaires (ACCOBAMS, etc.), armateurs	2018
18	Poursuivre l'encouragement du rapportage dans la base de données de la CBI des événements de collision qui se sont vérifiés dans le Sanctuaire Pelagos (y compris ceux évités)	Texte Accord (art. 12), PDG (action 30)	Communication / promotion de la base de données de la CBI	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CBI, ACCOBAMS, responsables nécropsie ou commandants	2018-2019
2.1.3 – Embarcations / navigation (dérangement en général)							
-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.4 – Acoustique							
19	Approfondir, pour chaque espèce concernée et dans les zones à risque identifiées, les analyses de risques du bruit issu des navires en fonction des bandes de fréquence d'énergie maximale et suivant les types d'embarcations, en tenant compte des autres initiatives existantes,	Résolution 7.5	Approfondissement des analyses des risques du bruit issu des navires	Eventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	SP, CST	2018-2019

	notamment dans le cadre de la DCSMM et de l'IMAP de la Convention de Barcelone.						
2.1.5 – Interactions avec la pêche							
20	Prendre part, en tant qu'observateur, à l'atelier de la CGPM « <i>Forum on Fisheries Science in the Mediterranean and Black Sea</i> »	Texte Accord (art. 7), PDG (action 38)	Compte-rendu	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, CGPM	Fin 2018
2.1.6 – Extractions minières / hydrocarbures							
-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.7 – Construction d'infrastructures							
-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.8 – Biomasse							
-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.9 – Sanctuaire							
21	Harmoniser autant que possible les mesures nationales prises dans le cadre de l'Accord	Texte Accord (art. 10), PDG (action 26)	Harmonisation des mesures	Eventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	SP, CST	2018-2019
2.2 – Situations d'urgence							
-	-	-	-	-	-	-	-
PARTIE 3 – COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET IMPLICATION DU PUBLIC ET DES ACTEURS DU MILIEU							
22	Etudier les synergies entre les mesures de gestion et de protection des mammifères marins et des autres espèces	PDG (action 41)	Note	Budget de fonctionnement	CST	Parties, SP ACCOBAMS, RAMOGE, CAR/ASP, CGPM, etc.	2018-2019
23	Assurer la liaison et faciliter la coopération entre les Parties, et entre celles-ci et les organisations internationales pertinentes, gouvernementales et non gouvernementales et assurer la représentation de l'Accord dans les organisations pertinentes pour en assurer son rayonnement	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs, PDG (action 54)	Partenariats avec les organisations internationales pertinentes	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST	2018-2019
24	Développer des partenariats avec les AMP / Parcs Naturels situés dans le Sanctuaire et avec les Sanctuaires de mammifères marins situés au-delà	Texte Accord (art. 12), PDG (action 53)	Partenariats avec toutes les AMP / Parc naturels situés dans le Sanctuaire et avec les Sanctuaires de mammifères marins situés au-delà	Eventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	SP, CST, partenaires (Agence française pour la biodiversité, MAATM, Direction de l'environnement de Monaco, CAR/ASP, Sanctuaire AGOA, RAMOGE, etc.)	2018-2019
25	Poursuivre la promotion de la Charte de partenariat avec	Texte Accord (art.	Renforcement du	Eventuels fonds	Parties	SP, RAMOGE	2018-

	les communes et réviser la Charte au moyen d'un bilan de cette dernière (réflexion sur l'ajout des Aires marines éducatives, possibilité de signature de la Charte pour les intercommunalités, apposition sur la Charte des trois signataires : commune, autorité nationale, représentant de l'Accord Pelagos)	12), PDG (actions 50 et 56)	partenariat avec les communes du Sanctuaire	nationaux (à la discrétion des Parties)			2019
26	Soutenir des formations liées aux mammifères marins et à leurs habitats	Texte Accord (art. 12), PDG (action 49)	Soutien aux formations	Eventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	SP, ACCOBAMS, partenaires (communes signataires, partenaires HQWW®, etc.)	2018-2019
27	Créer de nouveaux supports de communication avec le support du groupe de travail (poster, film, <i>newsletter</i> , <i>teaser</i> , etc.) et poursuivre le développement d'une plateforme de communication externe (site internet, réseaux sociaux, e-mailing, bulletins de liaison, conférences, participations aux actions de sensibilisation, etc.)	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs, PDG (action 51)	Nouveaux supports de communication et plateforme de communication interne renforcée répondant aux besoins des Parties	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, partenaires (communes signataires, AMP/Parcs naturels inclus dans le Sanctuaire, partenaires HQWW®, etc.)	2018-2019
28	Organiser un événement médiatisé pour le 20 ^{ème} anniversaire de la date de signature de l'Accord Pelagos	Texte Accord (art. 12), PDG (51)	Evènement médiatisé	Sur éventuelle contribution volontaire	SP	Parties, CST, partenaires	2019
PARTIE 4 – GOUVERNANCE DE L'ACCORD, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL							
29	Conduire une étude comparative des modalités de mise en œuvre et des coûts du recrutement du personnel du Secrétariat permanent dans les cas d'un recrutement par une organisation relevant du droit privé et par une organisation relevant du droit public	Présent compte-rendu	Etude comparative	Budget de fonctionnement	Partie monégasque, SP	Parties, CST	2018
30	Ouvrir le poste du Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos en vue d'un recrutement en janvier 2019 et renouveler ou ouvrir le poste d'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif en vue d'un recrutement en septembre 2019	Texte Accord (art. 12), PDG (action 52)	Secrétaire exécutif recruté au 01/01/2019 et Adjoint au Secrétaire exécutif renouvelé ou recruté au 26/09/2019	Budget de fonctionnement	Parties / PFNx	CST	Juin 2018
31	Evaluer les conditions de mise en œuvre d'accueil de stagiaires au sein du Secrétariat permanent	Résolution 7.7	Etude de faisabilité	Budget de fonctionnement	SP, CST	Parties	2018-2019
32	Organiser les réunions de l'Accord : <ul style="list-style-type: none"> réunion annuelle des Points focaux nationaux avant la fin du 1^{er} trimestre pour 	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs, PDG	Comptes rendus de réunion	Budget de fonctionnement	SP	CST	2018-2019

	<p>approbation du compte rendu annuel des activités et des dépenses ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11^{ème} Comité scientifique et technique (2018) ; - réunion des Points focaux nationaux en fin d'année 2018 pour la nomination du Secrétaire exécutif ; - 12^{ème} Comité scientifique et technique (2019) ; - 8^{ème} Réunion des Parties en 2019 ; - réunions extraordinaires éventuelles et réunions préparatoires des groupes de travail et du Comité scientifique et technique 	(action 52)					
33	Suivre la procédure de révision de la liste des ASPIM	Texte Accord (art. 16)	Maintien sur la liste des ASPIM	Budget de fonctionnement	Parties, SP	CAR/ASP, CST	2019
34	Informier régulièrement le SP et encourager les administrations à informer le SP, des activités locales, régionales et nationales relatives aux mammifères marins	Texte Accord (art. 5, 12 et 13), PDG (action 52)	Transmission systématique de l'information au SP	Eventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	Administrations	2018-2019
35	Poursuivre le développement de la plateforme de communication interne (espace privé sur le site internet, e-mailing, participation aux réunions des Comités nationaux de pilotage, etc.)	Texte Accord (art. 5, 12 et 13), Règlements intérieurs, PDG (action 52)	Plateforme de communication interne renforcée	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, partenaires	2018-2019
36	Poursuivre la mise à jour régulière des bases de données de l'Accord en fonction des informations reçues	Texte Accord (art. 5, 12 et 13), PDG (action 52)	Mise à jour des bases de données	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, partenaires	2018-2019
37	Gérer le budget de l'Accord suivant les décisions des Parties et rédiger les comptes rendus annuels des dépenses	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs	Comptes rendus des dépenses	Budget de fonctionnement	SP	Cabinet comptable	2018-2019
38	Rédiger les comptes rendus annuels d'activités	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs, PDG (actions 51 et 52)	Comptes rendus d'activités	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST	2018-2019
39	Suivre et évaluer la réalisation du programme de travail en cours	Texte Accord (art. 12)	Note	Budget de fonctionnement	CST	Parties, SP	2019